

09
Déc. 2019

urps info
CHIRURGIENS DENTISTES NOUVELLE AQUITAINE
informer et agir

« Vous ne serez plus seuls ! »



Éditorial

Le président Emmanuel Macron a souhaité que **le territoire de la France soit couvert par 1000 CPTS** (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé).

Le souci des pouvoirs publics est de faciliter et de fluidifier les parcours de soins des patients, atteints de maladies chroniques. C'étaient déjà les conditions qui présidaient à la création des maisons de santé pluridisciplinaires. Celles-ci n'ont pas été suffisamment nombreuses pour répondre aux attentes, d'où la création des CPTS avec un financement pérenne important de l'ARS et des CPAM.

Une négociation conventionnelle interprofessionnelle s'est conclue par une convention nationale interprofessionnelle. **Les chirurgiens-dentistes sont concernés.** La profession

s'en trouvera renforcée. Des rémunérations forfaitaires seront accordées aux seuls professionnels membres des CPTS.

De nombreux professionnels de santé se réunissent actuellement pour réfléchir à leur création. **Investissez-vous dans cette nouvelle forme d'organisation des soins ; cela vous permettra de mieux vous organiser avec vos confrères chirurgiens-dentistes et professionnels médicaux pour répondre à la demande de soins, pour accompagner mieux vos patients atteints de pathologies chroniques, pour promouvoir et faciliter l'installation des confrères.**

C'est une évolution de notre exercice. Nous ferons partie d'une équipe de soins et nous en serons un important maillon.

Dr Jean DESMAISON, Président de l'URPS



La lettre

DES VICE-PRÉSIDENTS

Retour sur la PTA de Dordogne

Le Docteur Sophie Goudal participe au Comité de Pilotage de la Plateforme Territoriale d'Appui de la Dordogne. Mais en quoi consiste ce dispositif et quelles sont ses activités ?

La Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) de la Dordogne est une nouvelle organisation mise en place par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle apporte un **soutien opérationnel** à tous les professionnels de la santé, du social et du médico-social **pour le suivi des parcours de santé complexes**.

L'appui à la coordination proposé par la PTA de la Dordogne (et par les PTA en général) est réalisé en lien avec le médecin traitant, qui conserve un rôle de pivot de la prise en charge et avec l'accord du patient.

L'ARS a en charge le déploiement des PTA sur l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

A ce titre, la PTA de la Dordogne est soutenue et financée par l'ARS.

Grâce à un **numéro d'appel unique** (0809 109 109), les professionnels de santé obtiendront un appui dans leur pratique quotidienne. Ainsi, pour faciliter le suivi à domicile, ils trouveront :

- informations, conseils et orientation dans les démarches (aides sociales, services à domicile, aides aux aidants...),
- évaluation sanitaire et sociale de la situation du patient,
- recherche d'un intervenant ou d'une structure sanitaire, sociale ou médicosociale,
- aide à l'organisation et à la coordination des interventions sanitaires, sociales et médicosociales,
- mobilisation de coordinateurs de parcours pour un suivi intensif des situations très complexes.



De nouveaux outils d'information et de coordination seront également à notre service :

- un système d'information partagée Paacoglobule accessible à tous les professionnels, pour faciliter la coordination et les échanges autour du patient (journal d'échanges sécurisé, agenda partagé, espace traitements, volet d'informations bucco-dentaires...) donnant ainsi une vision complète du parcours de chaque personne,
- un annuaire des ressources sanitaires, sociales et médicosociales du département,
- une aide pour l'élaboration et la diffusion d'outils partagés et la mise en œuvre de projets innovants,
- une aide à l'élaboration et à la diffusion de protocoles pluri-professionnels et de recommandations de bonnes pratiques, notamment pour l'entrée et la sortie d'hospitalisation.

Grâce à un **numéro d'appel unique**, les professionnels de santé obtiendront un appui dans leur pratique quotidienne :

0 809 109 109



Si vous souhaitez plus d'information sur la PTA 24, rendez-vous sur www.pta24.fr

La PTA 24 est une **équipe pluridisciplinaire facile à contacter**. Elle regroupe et coordonne 6 dispositifs complémentaires (la maison des réseaux et 5 MAIA). Elle est organisée autour de 5 secteurs de proximité (Grand Bergeracois, Périgueux, Ribérais-Vallée de l'Isle, Nord Dordogne et Périgord Noir).

Les chirurgiens-dentistes font partie intégrante des différentes PTA et nous représentons et défendons la profession qui est au cœur du parcours de soins du patient.



Dr Sophie GOUDAL,
Vice-Présidente de l'URPS

3 QUESTIONS À...

ISIDORT est un programme inédit de dépistage de l'apnée du sommeil chez l'enfant en Nouvelle-Aquitaine. Il fédère les Unions Régionales des Professionnels de Santé, avec une coordination réalisée par l'URPS des Masseurs Kinésithérapeutes...

3 questions à Lionel Lafond, Kinésithérapeute oro-maxillo-facial

Secrétaire général de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes Nouvelle-Aquitaine

Pilote d'Isidort

Pouvez-vous nous présenter le programme ISIDORT : Pourquoi et comment avez-vous mené ce projet ?

Je suis kinésithérapeute oro-maxillo-facial depuis une dizaine d'années. Cela fait longtemps que nos pairs avaient remarqué que les enfants ronflent que nous prenions en charge (en parallèle d'un traitement d'orthodontie et/ou d'un traitement ORL), ronflaient moins ou plus du tout après avoir sérieusement suivi notre rééducation, respiraient à nouveau par le nez, dormaient mieux et se sentaient globalement mieux pendant la journée. Mais à l'époque, on parlait peu d'apnées du sommeil de l'enfant. Ce n'est que depuis 3 ou 4 ans que nos salles d'attente voient arriver des enfants avec leurs parents et des prescriptions pour les prendre en charge.

Elu à l'URPS des masseurs-kinésithérapeutes, intervenir en santé publique vers la prévention et l'enfance faisant partie des prérogatives des URPS, j'ai proposé l'idée d'un projet de prévention et dépistage du SAHOS de l'enfant (Syndrome d'Apnée Hypopnée Obstructif du Sommeil) lors d'une réunion inter-URPS en juin 2017... L'aventure ISIDORT, initiative soutenue par toutes les URPS de Nouvelle-Aquitaine, a alors débuté... Nous avons mis en place un COPIL (Comité de Pilotage) avec la participation de toutes les URPS qui interviennent dans le traitement de l'apnée du sommeil de l'enfant, et donc de l'URPS des chirurgiens-dentistes représentée par le Dr Jean DESMAISON, président, et le Dr Nathalie DELPHIN, élue. Puis des experts du sommeil sont venus nous rejoindre...

Selon vous, quels peuvent être les rôles de la profession dentaire dans ce programme ?

Les chirurgiens-dentistes sont en première ligne pour le **dépistage** puisqu'ils reçoivent en consultation de nombreux enfants, notamment pour les bilans bucco-dentaires du dispositif MT'Dents à 3, 6 et 9 ans... J'espère qu'ils seront nombreux à participer au programme ISIDORT.

Ils ont également un rôle primordial dans le **traitement** en prenant en charge ces enfants le plus tôt possible. En effet, ces enfants présentent une étroitesse du sens transversal maxillaire qui nécessite un traitement d'interception, voir une expansion palatine, mis en place la plupart du temps par un orthodontiste qui travaillera en binôme avec le kinésithérapeute oro-maxillo-facial.

Enfin, comme tous les professionnels de santé, ils ont un rôle dans la **prévention** primaire du TROS (Trouble Respiratoire Obstructif du Sommeil) de l'enfant : apprentissage du mouchage, du lavage de nez, de la mastication, du placement de la langue mais aussi promotion de l'allaitement maternel, l'arrêt du tabac, l'activité physique et une alimentation saine et équilibrée.

Concrètement, comment un praticien peut-il rejoindre le dispositif ISIDORT ?

Tout praticien peut et doit dépister l'apnée du sommeil de l'enfant. Participer au programme ISIDORT leur permet d'avoir les outils pour le faire. J'insiste sur le fait qu'il n'y a pas besoin de faire partie des quartiers expérimentaux choisis. Les praticiens n'auront par contre pas reçu le matériel de dépistage mais pourront le télécharger et l'imprimer sur isidort.fr ou le demander à l'URPS des chirurgiens-dentistes qui leur enverront du matériel via l'URPS des masseurs-kinésithérapeutes : une affiche pour la salle d'attente, des flyers à destination du grand public et le fascicule « tout savoir sur l'apnée du sommeil de l'enfant » à destination des professionnels de santé.

Dès qu'un praticien a un doute sur un enfant, il remplit le questionnaire « dépisteur » (disponible sur isidort.fr) avec les parents. Sur ce questionnaire, tous les signes d'alerte, symptômes et facteurs de risque du SAHOS de l'enfant sont indiqués. Le praticien remet alors un exemplaire aux parents, et envoie un autre exemplaire à l'URPS des masseurs-kinésithérapeutes. Il



peut le faire en dématérialisé en remplissant le questionnaire sur son ordinateur et en l'envoyant depuis sa messagerie sécurisée à : isidort-urps@na.mssante.fr

Le chirurgien-dentiste adresse l'enfant à son médecin traitant puis à un spécialiste du sommeil pour confirmation du diagnostic.

Il est très important de bien renvoyer le questionnaire via isidort-urps@na.mssante.fr ou à l'URPS des masseurs-kinésithérapeutes, car cette démarche permettra de suivre l'enfant tout au long de son traitement, d'effectuer une étude statistique réalisée par la CPAM de la Gironde et surtout de valider le programme ISIDORT auprès des pouvoirs publics. C'est en effet l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui finance le programme pour l'année 2019. Pour que le programme perdure et soit financé à nouveau en 2020 afin d'être étendu à un territoire plus important, il faut que les URPS puissent valider leur action.

Pour en savoir plus et accéder à l'ensemble des ressources en ligne :

www.isidort.fr

ISIDORT
PROGRAMME DE DÉPISTAGE DE L'APNÉE
DU SOMMEIL DE L'ENFANT

ZOOM SUR...

Le guide « Prise en charge bucco-dentaire des personnes atteintes d'une maladie hémorragique »

Avec cette lettre, vous recevez un guide de prise en charge des personnes atteintes d'une maladie hémorragique.

Dans le cadre de sa mission d'amélioration des pratiques professionnelles, votre URPS a décidé de diffuser ce guide auprès de tous les chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine. Issu d'un travail entre l'AFH (association française des hémophiles) et différents partenaires, il se veut un support de communication entre ces patients et vous, leur chirurgien-dentiste.

Connaître ces pathologies et leurs degrés de sévérité, donner des conseils de prévention et des soins appropriés doivent faire partie intégrante de notre savoir-faire de praticiens libéraux. En effet, les problèmes bucco-dentaires ou certains soins peuvent être à risque chez ces patients, mais dans la majorité des cas ils peuvent et doivent être pris en charge en cabinet de ville.

Nous espérons, par les recommandations de ce guide, faciliter l'accueil de ces patients dans vos cabinets et ainsi éviter les refus de soins pouvant exister, synonymes d'aggravation de ces maladies hémorragiques et de prises en charge hospitalières lourdes.



Dr Julien BUSSIÈRE,
Élu de l'URPS



L'URPS Nouvelle Aquitaine reste le lien privilégié entre l'Agence Régionale de Santé et vous.

L'URPS avance...

L'URPS avance toujours bien sûr... mais elle pourrait avancer encore plus vite, avec plus de visibilité et plus de compréhension sur ses missions.

La multiplication des institutions professionnelles sème le trouble mais l'URPS Nouvelle-Aquitaine reste le lien privilégié entre l'Agence Régionale de Santé et vous.

L'intégration du dentaire dans le Plan Régional de Santé, l'analyse des besoins en professionnels, l'aide à la mise en place des CPTS, la promotion de la santé bucco-dentaire dans notre région, quelques missions qui sont de l'ordre de notre URPS et que tous les praticiens devraient connaître.

Mettez toutes vos chances de votre côté, devenez URPS-conscient et comprenez toutes les implications de la structure pour laquelle vous cotisez, en lisant attentivement les lettres d'information, en vous abonnant à nos réseaux sociaux et en prenant le temps de naviguez sur notre site.

Cette prise de conscience et sa transmission à d'autres confrères et collègues augmentera plus rapidement la visibilité et l'intérêt pour les actions de votre URPS qui deviendront très rapidement essentielles dans votre exercice quotidien.

Pour rendre cet apprentissage ludique, nous avons décidé de lancer un petit jeu sur la thématique des CPTS, qui vous

permettra peut-être de **gagner une tablette**. Le mode d'emploi est simple : après avoir lu cette lettre, flasher le QR code ci-joint et répondre au questionnaire, les meilleures notes seront ensuite départagées par tirage au sort !

Faites-le savoir, partager ce questionnaire aux praticien(ne)s de notre région et contribuez à nous faire avancer et à accroître notre visibilité.



Dr Sébastien ABIN,
Secrétaire général de l'URPS



Scannez et découvrez !

Pour scanner, téléchargez l'app Unitag gratuite sur unitag.io/app

Santé bucco-dentaire et petite enfance : Retour sur l'enquête auprès des parents en Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre des études menées par l'IIRSO¹ avec le soutien de l'URPS, 900 parents ont été interrogés fin 2018 sur la santé bucco-dentaire de leurs enfants âgés de 3 à 17 ans.

Parmi les faits majeurs, le recours régulier au chirurgien-dentiste et les pratiques d'hygiène bucco-dentaire restent à améliorer. Les résultats soulignent aussi les limites des dispositifs actuels de prévention ainsi que des pratiques perfectibles pour les praticiens... Et ce, dès la petite enfance...

Recours au praticien

70% des 3-17 ans ont consulté un chirurgien-dentiste il y a moins d'un an... Mais **42,9%** des 3-5 ans ne sont jamais allés chez un praticien !

Pourquoi ? Le principal motif déclaré de non-recours : l'absence de besoins ou de douleurs identifiés par les parents.

Pratiques et promotion de l'hygiène bucco-dentaire

76,1% des enfants et des adolescents se brossent les dents au moins 2 fois par jour et

12,2% ont appris à se brosser les dents avec un chirurgien-dentiste.

A noter que la réalisation de conseils d'hygiène par le praticien augmente avec l'âge du patient, pour atteindre 84% chez les adolescents... Reste que **41% des enfants de 3-5 ans** ne reçoivent pas de consignes particulières !

Pertinence des programmes de prévention

Le dispositif MT'Dents n'a été à l'origine que de 11,6% des consultations des enfants et des adolescents.

Le dépistage bucco-dentaire en milieu scolaire peut également être questionné : seuls 3 enfants sur 784 ont consulté un praticien du fait d'un dépistage.

Enfin, si 70% des 623 mères interrogées ont consulté un chirurgien-dentiste lors de la dernière grossesse, **seulement 37,5%** d'entre elles ont bénéficié de conseils sur la santé bucco-dentaire de leur futur enfant...

LE BILAN BUCCO-DENTAIRE DE LA FEMME ENCEINTE EN NOUVELLE-AQUITAINE



Plus de 60% des femmes enceintes consultant un praticien ne reçoivent pas de conseils de prévention bucco-dentaire pour leur futur enfant. Pourtant, c'est un des objectifs premiers du BBD...

1. Les URPS Chirurgiens-dentistes de Nouvelle Aquitaine, Bourgogne-Franche Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Corse, Martinique, Normandie, Occitanie, Pays de la Loire et Réunion se sont associées pour fonder l'Institut Inter Régions de la Santé Orale (IIRSO).